



**DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes – Département Emploi – Service de la Politique du titre**  
[www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr)

Tél. : 04 26 99 28 46

De 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Mail : [ara.titres-professionnels@direccte.gouv.fr](mailto:ara.titres-professionnels@direccte.gouv.fr)

**DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE « Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation) »**

**TUTORIEL**



<https://explee.com/fr/video/0rpi9x4>



0rpi9x4.mp4



Ouvrir la vidéo avec  
Chrome ou Mozilla



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : 30 minutes



Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Cette téléprocédure permet de réaliser une demande d'agrément en ligne. L'agrément porte sur un titre professionnel donné, un site géographique et un plateau technique déterminés ainsi qu'une période définie. Tout changement, dans les conditions spécifiées dans la demande d'agrément et notamment le lieu où se déroule les sessions d'examen, doit faire l'objet d'une nouvelle demande. Pour toute information concernant la demande d'agrément, nous vous invitons à consulter le site internet de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Les-centres-agrees-Titre-professionnel-en-Auvergne-Rhone-Alpes>

Avant de remplir le formulaire en ligne, vous devez-vous munir de l'arrêté de spécialité du titre professionnel ou certificat complémentaire de spécialisation visé et du référentiel d'évaluation (ex-référentiel de certification) du titre professionnel ou certificat complémentaire de spécialisation visé : <https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPRecherche.aspx>

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder au formulaire en ligne. Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir de la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/direccte-ara-demande-d-agrement>

**OU**



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.



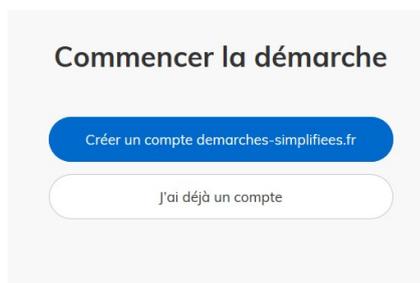
Cette démarche concerne uniquement les demandes d'agrément pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

1/ Cliquez sur le lien

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/directe-ara-demande-d-agrement>

2/ Cliquez sur l'onglet «**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**»



Commencer la démarche

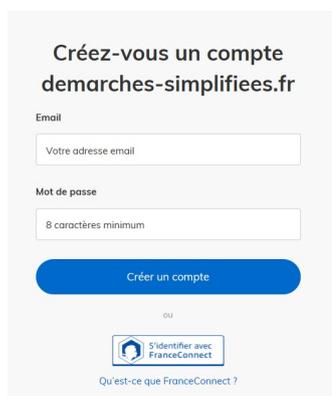
Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3/Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

**Ou**

**Identifiez-vous avec FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4/ **Un Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

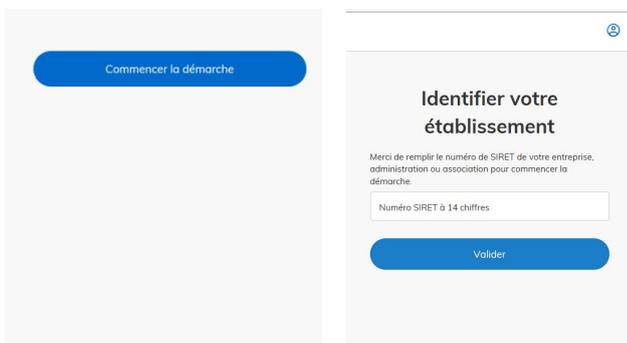
Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



5/ Cliquez sur le lien reçu

6/ Puis commencer la démarche



7/ Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton 

